

## « Primo Logement »

## Dispositif d'Accession sociale de l'Eurométropole de Metz

Certificat de l'établissement bancaire

		atteste que :
- Madame / Monsieur	ac	quiert / acquièrent
un bien situé à l'adresse :		
o N° + RUE :		
○ CP:		
o COMMUNE:		
- Le plan de financement est le suivant :		
Coût du terrain	€	
Coût de la construction	€ -	`
ou		Total pris en compte
Coût de l'acquisition du logement	€	pour le calcul du pri
		plafond
Frais d'actes notariés	€ -	
Autre(s) frais (précisez)	€	
Coût total de l'opération :	€	
Montant du prêt		€
Apport personnel		€
Montant total du financement :		€
Subvention de l'Eurométropole		€
En foi de quoi, la présente est délivrée pour servir et faire valoir ce qu	e de droit.	
A (cachet et signature de l'établisseme	_, le/	/

<u>Protection des données personnelles</u>: M. Le Président est le responsable des traitements de Metz Métropole. Les informations recueillies par le service logement font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'attribution des aides pour l'accession sociale. Les informations enregistrées sont destinées aux services de Metz Métropole.

La base légale du traitement est le contrat.

Ces données sont conservées 3 ans à compter du versement de la subvention.

Conformément aux articles 15 à 23 du Règlement 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification, effacement, limitation du traitement, opposition et limitation des informations la concernant, pour motif légitime.

Vous pouvez exercer ces droits, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, auprès de Metz Métropole à l'adresse suivante : METZ METROPOLE - Maison de la Métropole

A l'attention du Délégué à la Protection des Données

1 place du Parlement de Metz - CS 30353 - 57011 Metz Cedex 1

Téléphone: 03 87 20 10 00 - dpo@metzmetropole.fr